



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

Conseil de Communauté

Villars les Blamont, le 18 mars 2004 *Compte rendu*

Présents : Pierre CHATELAIN, Rachida SAOUEL, Jérôme GRIENENBERGER, Bernard OSIOWSKI, Bruno PAGGETTI, Pascal TOURNOUX, Claude PERROT, Didier PEPIOT, Jean-Claude TIERCIN, Rémi POETE, Serge DELFILS, Patrick JOBARD, Guy SCHERRER, Laurence GRABER, Martine DECHAUX, Evelyne MAUGUE, Gérard BIZE, Pierre JUILLARD, Catherine DORGET, Michel REMOND, Jean-Marie GAUME, Christian MAILLARD, Claude OCCIONI, Christian METHOT, Louis JOURDAIN, Arlette DUBAIL, Pierre VERPILLOT, Catherine MEUNIER, René BOUVROT, Yvan MEUNIER, Roselyne VANNIER, Michel JACOTTET, Catherine DUBILLARD, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Georges HABERSTICH, Rémi LAPPRAND, Philippe BOITEUX, Jean-Claude DUPUIS, Jean-Pierre BRANDELET, Jean Louis WIEDMER, Pascal BRENET

Excusés : Jean-Pierre GESSER, Christian DEVILLAIRS (procuration à P. TOURNOUX), Maurice GERARD (procuration à B. PAGGETTI), Maryse VUILLEMIN, Sylviane DOUCELANCE (procuration à G. SCHERRER), Josiane RAPENNE (procuration à P. JOBARD), Alain CENNI (procuration à JP. BRANDELET)

Le Conseil s'est régulièrement réuni sous la présidence de Claude Perrot. Christian METHOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Claude Perrot ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Bilan de l'opération « Action Logement »
- Présentation et vote du Budget Primitif 2004.
- Point sur les commissions et questions diverses.

1 - Présentation du Bilan de l'Action Logement (HDL 25 - Séverine Cordier)

L'Action Logement est l'une des toutes premières actions réalisées par la Communauté de communes. Elle a démarré en janvier 2003 et s'est achevée en janvier 2004.

HDL 25 a remis à l'ensemble des délégués un document de synthèse. En voici l'essentiel des conclusions.

La population est en constante augmentation sur le territoire.

La demande est forte en logements de type T1 et T2 à destination des jeunes travaillant notamment en Suisse.

Cette forte demande en logement induit une augmentation des loyers.

Concernant le bilan auprès des particuliers, 80 contacts ont été pris et 43 dossiers de demande de subvention ont été déposés.

30 logements ont été réhabilités dont 26 de propriétaires occupants et 4 de propriétaires bailleurs.

Le montant des travaux prévus s'élève à 274 467 € et 57 510 € de subventions ont été mobilisés.

La commission « *développement économique* » est chargée de préparer une éventuelle extension de cette action à une OPAH thématique (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Il faut dès à présent prendre rang.

2 - Présentation et vote du Budget Primitif 2004

➤ Vote des Taux d'imposition

Le bureau et la commission Finance ont proposé lors de leur dernière réunion de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2003.

Le président soumet au vote de l'assemblée les taux d'imposition suivants :

	Taux proposés Identiques à 2003
TAXE D'HABITATION:	0,452
TAXE FONCIERE BATIE:	0,678
TAXE FONCIERE NON BATIE	0,979
TAXE PROFESSIONNELLE:	0,369

Après délibération, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité les taux proposés.

➤ Amortissement des biens meubles :

Le Président explique que la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, rend obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus l'amortissement des biens meubles (mobilier, matériel, véhicules...).

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'établissement du plan d'amortissement.

Le Président propose donc que les biens de la Communauté de communes soient soumis à amortissement de manière linéaire suivant la liste suivante :

DUREE DES AMORTISSEMENTS

<u>Libellé</u>	<u>Nbrs années</u>
o Article 2183 (2 à 5 ans)	
Matériel de bureau	
Petit matériel de bureau.....	5
Matériel informatique	4
o Article 2184 (10 à 15 ans)	
Mobilier de bureau	10

Le Conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir les biens meubles de la Communauté de communes selon le tableau présenté.

➤ Création d'un budget annexe M 4 relatif à la gestion du service public des ordures ménagères.

Il est à signaler qu'ayant fait le choix de la redevance, la Communauté de communes doit ouvrir un budget annexe suivant la norme M4 relatif à la gestion d'un service public industriel et commercial. Ainsi le budget principal est dégrevé de la part OM.

Après délibération, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité la création d'un budget annexe suivant la norme comptable M 4 relatif à la gestion d'un service public industriel et commercial.

➤ Budget Principal M 14 :

Claude Perrot laisse la parole à Christian Méthot, chargé de la commission finance, pour présenter le budget primitif.

Voici le détail par article du budget principal. La plupart des dépenses de fonctionnement sont basées sur les réalisations de 2003. Elles sont majorées en prévision de l'extension du secrétariat de la Communauté de communes.

Une ligne est créée faisant le lien avec le budget OM. En effet le personnel de la Communauté de communes est mis à disposition du service des Ordures Ménagères.

Dépenses de Fonctionnement		224 998,09 €
011 Charges à caractère général		49 700,00 €
60632 F. de petit équipement	1 000,00 €	
6064 Fournitures administratives	2 500,00 €	
616 Primes d'assurances	1 200,00 €	
6182 Doc. générale et Technique	200,00 €	
6226 Honoraires	3 200,00 €	
	<i>Reliquat HDL 25</i> 3 200,00 €	
6228 Divers	33 000,00 €	
	<i>Francas</i> 21 000,00 €	
	<i>DDAF (assainissement)</i> 12 000,00 €	
6231 Annonces et insertions	200,00 €	
6232 Fêtes et cérémonies	2 500,00 €	
6236 Catalogues et imprimés	2 800,00 €	
	<i>Petits citoyens</i> 800,00 €	
6256 Missions	300,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	2 000,00 €	
6262 Frais de télécommunication	600,00 €	
6281 Concours divers (cotisations)	200,00 €	
012 Charges de personnel		67 000,00 €
	<i>Agent de développement</i> 42 000,00 €	
	<i>Secrétariat</i> 14 000,00 €	
	<i>Relais Assistantes Maternelles</i> 11 000,00 €	
022 Dépenses imprévues Fonct		1 000,00 €
22 Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	
023 Virement à la sect ° d'investis.		25 698,09 €
23 Virement à section d'investissement	25 698,09 €	
65 Autres charges gestion courante		80 100,00 €
6554 Contribution organ.regroup.	13 500,00 €	
	<i>Pays du Lomont</i> 13 500,00 €	
6574 Subv. fonct. organ. droit priv	66 600,00 €	
	<i>Farfadets</i> 60 000,00 €	
	<i>Arbres fruitiers</i> 6 600,00 €	
66 Charges financières		500,00 €
6615 Intérêts c/courants, dépôts	500,00 €	
68 Dotations aux amortissements		1 000,00 €
6811 Dot.amort.immos incorp.& corp	1 000,00 €	

Recettes de Fonctionnement		224 998,09 €
70 Produits des services		7 000,00 €
70841 Mise à dispo personnel OM	7 000,00 €	
73 Impôts et taxes		47 784,00 €
7311 Contributions directes	47 784,00 €	
74 Dotations et participations		170 214,09 €
7411 Dotation forfaitaire (DGF)	105 000,00 €	
7471 Subv.état	- €	
7472 Subv.région	- €	
7473 Subv.département	10 000,00 €	
<i>Aides traditionnelles</i>	2 400,00 €	
<i>FIDEL</i>	7 600,00 €	
7478 Autres organismes (CAF)	51 000,00 €	
<i>Farfadets</i>	36 000,00 €	
<i>Relais Assistante Maternelle</i>	6 500,00 €	
<i>Centre Aéré + Ados</i>	8 500,00 €	
74832 Attributions du FDTP	4 214,09 €	

Dépenses d'Investissement		27 498,09 €
20 Immobilisations incorporelles		7 000,00 €
2031 Frais d'études	7 000,00 €	
<i>ONF VTC</i>	7 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles		20 498,09 €
2111 Terrains nus	14 498,09 €	
2181 Installations générales, agencements et aménagem	2 000,00 €	
<i>Panneaux d'affichage</i>	2 000,00 €	
2183 Matériel de bureau et info.	4 000,00 €	
<i>Portable + Videoprojecteur</i>	4 000,00 €	

Recettes d'Investissement		27 498,09 €
21 Virement de la section de fonct.		25 698,09 €
21 Virement de la section de fonc	25 698,09 €	
13 Subventions d'investissement		800,00 €
1341 DGE	800,00 €	
28 Amortissement des immos		1 000,00 €
28183 Matériel de bureau informatique	1 000,00 €	

Après délibération, le président soumet le budget principal M14 au vote de l'assemblée. Le budget est accepté à l'unanimité des votes exprimés. Il y a 4 quatre abstentions.

➔ Budget Annexe OM M 4 :

Dépenses de Fonctionnement		239 550,00 €
011 Charges à caractère général		8 000,00 €
6063 F. d'entretien et de petit équipement	500,00 €	
6064 Fournitures administratives	500,00 €	
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	7 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante		231 550,00 €
6554 Contribution organ.regroup.	231 550,00 €	

Recettes de Fonctionnement		239 550,00 €
70 Produits des services		239 550,00 €
706 Prestation de service (Redevance OM)	239 550,00 €	

Il est rappelé que les impayés ne sont pas pris en compte au budget. Une fois toutes les procédures de rappel épuisées par le Trésor public les impayés restant seront inscrits en non valeurs lors des budgets suivants.

Après délibération, le président soumet le budget annexe M 4 relatif à la gestion du service des OM au vote de l'assemblée. Le budget est accepté à l'unanimité des votes exprimés. Il y a quatre abstentions.

3 - Questions diverses

Georges HABERSTICH fait le point sur l'avancement du dossier « Tour Carrée ». Les contacts se multiplient et la commission permanente pour l'inscription à l'inventaire des monuments historiques doit statuer prochainement.

Pour un classement en tant que monument historique la procédure est plus longue et les chances d'y parvenir sont faibles d'après M. VATTEL, Architecte des Bâtiments de France récemment rencontré.

Un autre contact a été pris auprès de l'Atelier du Patrimoine de Montbéliard. Une visite sur les lieux est prévue prochainement.

Laurence GRABER annonce qu'une première réunion de la commission périscolaire doit se tenir le 30 mars prochain à Dannemarie.

Par ailleurs Pierre CHATELAIN annonce une prochaine réunion de la commission sur l'avenir de la maison de repos d'Abbevillers le 31 mars prochain à Thulay.

L'ordre du jour étant passé en revue, Claude PERROT clôt la séance.

